

A l'attention des membres du Comité de quartier  
n° 4  
Bourg-Vieux – Bouvardière - Volouise

Dossier suivi par :  
Pole Direction Générale  
☎ : 04 76 50 47 18  
mél : [pole.dg@ville-voreppe.fr](mailto:pole.dg@ville-voreppe.fr)

Voreppe, le 1 décembre 2017

Suite à la réunion du 9 octobre dernier, nous vous prions de trouver de trouver ci-après les premiers éléments de réponses apportés aux fiches navettes que vous nous avez transmises.

#### **Fiche navette n°1 – 17/31**

- Accès au stade de rugby le long de l'école maternelle: la descente a été modifiée pour faciliter l'accès au portillon de l'école maternelle. Cependant, maintenant, une marche est apparue, au niveau de ce portillon, dans la descente vers le stade; Cette marche est dangereuse pour les piétons avec un risque de chute. Demande pour éliminer/transformer cette marche

**Réponse :** Les travaux n'étaient pas terminés. Cela à été fait durant les vacances de la Toussaint.

#### **Fiche navette n°2 – 17/32**

- Comme chaque année des travaux de reprise de l'enrobé ont été effectués, goudron + gravillons. Sur la rue de Bourg Vieux ces travaux ont été effectués la semaine du 02 au 06 octobre. Ces gravillons provoquent une nuisance sonore, mais surtout un risque de chute accru pour les deux roues.

Demande : Quel est le délai minimum pour laisser ces gravillons ?

La demande est d'enlever ces gravillons dès ce délai minimum passé (période sans doute beaucoup plus longue que le délai minimum en 2016)

#### ***Réponse :***

Définition :

- Emplois partiels au point à temps manuel ou automatique. Ce sont des travaux pour boucher des nids de poule, faïençages et fissures sur la chaussée.

Ces travaux consistent à répandre un liant appelé "émulsion", (mélange de bitume et d'eau) sur la chaussée et ensuite de recouvrir ce liant de gravette concassée.

La ville est consciente que ces travaux génèrent de la gêne aux usagers.

Pourtant si l'on veut avoir un réseau routier bien entretenu, on est obligé de faire ce genre de travaux.

Toutefois il faut savoir que le balayage ne peut intervenir qu'après 15 à 20 jours, après la réalisation des emplois partiels, car ils doivent être compactés, et c'est la circulation des véhicules qui fait ce compactage.

#### **Fiche navette n°3 – 17/33**

- Il a été rappelé dans un des derniers Voreppe Emoi, dans le cadre de l'article sur les incivilités que les vélos étaient interdits dans le Parc Lefrançois. Cette interdiction reste ambigu puisqu'il est souhaitable que les enfants puissent s'adonner à cette activité physique et ludique (fortement recommandé). Comme il ne semble pas possible de définir des règles précises d'âge ou autre, il est demandé d'envisager de lever cette interdiction (en particulier, les habitués du parc ne nous ont pas mentionnés d'incivilité avec les vélos - mais avec les scooter et quad)

**Réponse :** La modification du règlement sera étudiée par la commission de la vie locale en début d'année.

#### **Fiche navette n°4 – 17/34**

- Parc Lefrançois - les tables installées dans le parc sont largement utilisées et satisfont les usagers du parc. Demande pour rajouter de nouvelles tables, comme à proximité des nouveaux jeux pour enfants.

**Réponse :** Cette demande nouvelle de matériel sera étudiée dans le cadre du budget 2018.

#### **Fiche navette n°5 – 17/35**

- Re-ouverture de la fiche navette "10" Rue des Carteux - Entretien des bassins de rétention d'eaux pluviales  
C'est la SDH qui gère le bassin de rétention.
  - Démoustication
  - Diminution des animaux nuisibles
  - Remise en place du grillage
  - Élagage abattage de la végétation Les travaux fait a minima en 2016, s'ils ont amélioré la hauteur des herbes sauvages pour un temps limité, n'ont pas permis de d'améliorer les problèmes existants. Demande de rediscuter avec la SDH

**Réponse :** Au titre de la police du maire, nous ne pouvons que nous assurer de la salubrité des lieux. Nous ne pouvons pas imposer l'élagage ou abattage.

#### **Fiche navette n°6 – 17/36**

- L'Ambrosie se développe sur la commune (Notre région est une des régions la plus touchée par le développement de cette plante hautement allergène). Il est demandé un article conséquent dans un des Voreppe Emoi du printemps, avec information sur cette plante, information des services municipaux sur les sites connus à Voreppe et leur développement ces dernières années, avec information sur les techniques pour enlever les plants découverts et sur les obligations des particuliers à enlever les plants dans leur domaine

**Réponse :** La commune dispose d'un référent ambroisie (un agent communal) qui en période de développement de la plante, sillonne la commune à la recherche de la plante. Lorsqu'un site est détecté, le propriétaire est immédiatement informé et conseillé sur les méthodes d'éradication. En cas de manquement nous pouvons intervenir à sa place et à ses frais. Nous n'avons jamais eu besoin d'en arriver là.

Voreppe n'est pas un territoire envahi par cette plante.

La vigilance est de rigueur.

Chaque année, une information est faite dans le Voreppe Emoi.

**Fiche navette n°7 – 17/37**

- Terrain "Pluralis" en contre-bas du nouvel immeuble, à l'entrée Nord de Bourg-Vieux. Ce terrain est laissé à l'abandon, en friche, avec progression de la végétation sur le trottoir qui devient impraticable, augmentant ainsi le risque pour les piétons qui sont obligés de circuler sur la route. Demande pour que la Mairie contacte Pluralis pour améliorer la situation.

**Réponse :** Cette demande sera relayée auprès de Pluralis.

Dans l'attente de notre prochaine rencontre qui aura lieu le lundi 22 janvier 2018 à 20h, nous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

*Bien cordialement,*

Chantal REBEILLE-BORGELLA



Adjointe chargée du Cadre de vie, de  
l'environnement et de la vie des quartiers